
N° : 2023.6.106

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
31

Séance du 7 décembre 2023
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
24

OBJET : PROGRAMMATION GERPLAN 2024

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Nb d'absents :
7
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 3

Le GERPLAN (PLAN de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) est un dispositif de soutien technique et financier proposé par la Collectivité européenne d'Alsace visant à développer une politique d'aménagement des territoires, construite avec les acteurs locaux, sous la coordination des structures intercommunales.

Votants :
28
- dont « pour » : 28
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

L'objectif est de concilier les différents usages de l'espace rural et péri-urbain (développement urbain, activités des producteurs, activités de loisirs...) et la préservation/amélioration du cadre de vie, des paysages, du patrimoine naturel et rural.

Les actions favorisant ce développement cohérent et durable peuvent être proposées et menées par différents maîtres d'ouvrage du territoire : Communauté de communes, communes, syndicats, associations, fédérations, agriculteurs, entreprises, etc. Les actions sont définies de manière concertée par les acteurs ; leur mise en œuvre et leur financement résiduel (aide financière du GERPLAN déduite) sont à la charge des maîtres d'ouvrage.

La planification du GERPLAN est annuelle et coordonnée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 28 novembre 2023 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° VALIDE

- le programme d'actions prévisionnel pour l'année 2023 ci-dessous :

Commune	Dénomination projet	Coût total prévisionnel	Coût subventionnable prévisionnel	Montant prévisionnel subvention CeA	Coût prévisionnel Maître d'ouvrage
ILLHAEUSERN Parking stade	Plantation de 8 arbres	3 440.00 €	2 640.00 €	1 056.00 €	1 584.00 €
OSTHEIM Zone urbaine	Plantation de 20 arbres (projet pluriannuel)	4 252.73 €	4 252.73 €	1 701.09 €	2 551.64 €

2° AUTORISE

- Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 12 décembre 2023

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the end.

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 14 décembre 2023 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2023.6.106

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com